

## Délibération n°20180612-11.1-.8.8

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial : Lancement de la démarche

**Séance du  
12 juin 2018**

Date de la  
convocation :

6 juin 2018

Date d'affichage :

6 juin 2018

**Nombre de membres :**

En exercice : 51

Présents : 46

Votants : 48

**Acte rendu exécutoire le :**

**Reçu en sous préfecture le :**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain BRIERE, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1<sup>er</sup> étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 51 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Gilbert Deneufve, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Yves Derrien. Monsieur Eddie Facque, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Alain Brière, en raison de l'indisponibilité de son suppléant. Monsieur Jérémy Moreau, absent excusé représenté par son suppléant Monsieur Stéphane Wadier. Monsieur Gilles Croizé, absent excusé représenté par son suppléant Monsieur Jean-Michel Delrue. Monsieur Rodrigue Maubert, absent excusé représenté par sa suppléante Madame Sylvie Bernanose. Madame Marie-Françoise Gaouyer, Monsieur Emmanuel Byhet, Monsieur Emmanuel Maquet, absents excusés. Un siège étant vacant suite à la démission de Monsieur Patrick Lenne.

Madame Marthe Sueur a été élue secrétaire de séance.

La loi du 18 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) renforce le rôle des intercommunalités qui deviennent des acteurs clé sur leur territoire, en leur confiant l'obligation de mettre en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) impliquant l'ensemble des communes et acteurs, dès lors que l'EPCI compte plus de 20 000 habitants.

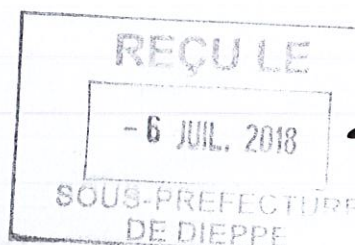
Le PCAET est un projet territorial de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel. Il prend en compte l'ensemble de la problématique énergie – qualité de l'air – climat autour des axes d'actions suivants : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables.

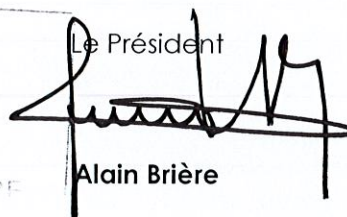
Un document synthétique ci annexé présente l'essentiel à savoir concernant cet outil de planification et nos obligations en la matière.

- ⊙ En conséquence, et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :
- d'engager la Communauté de Communes des Villes Sœurs dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération

2 votes contre : Monsieur Christian Duchaussoy, et Madame Marie-Christine Petit.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus  
Pour extrait certifié conforme,



Le Président  
  
Alain Brière